



Comment se passe un abandon d'usufruit

Par **lavigne Michel**, le **03/12/2016** à **07:04**

La deuxième femme de mon père (décédé) avait l'usufruit de sa maison. Pour des raisons de santé, elle est obligée d'aller en "foyer logement". Elle veut renoncer à cet usufruit pour ne plus avoir à payer les frais et les impôts Comment ça se passe dans une telle situation Merci

Par **youris**, le **03/12/2016** à **09:19**

bonjour,
je suppose qu'elle veut renoncer à l'usufruit au profit des nus-propriétaires.
avant de renoncer à l'usufruit, elle peut conserver le bien et le louer afin de récupérer un loyer qui paiera son foyer logement.
il faut savoir que renoncer à un usufruit nécessite de passer devant un notaire et que cela engendre des frais.
je vous conseille de prendre conseil auprès d'un notaire.
vous pouvez lire cette discussion sur le même sujet:
http://www.legavox.fr/forum/civil-familial/successions-notaires/abandon-usufruit-profit-proprietaire_12832_1.htm#.WEKAVvnhC00
salutations